

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 15
 Votants..... 15
 Procurations..... 0
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 30.04.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 6 mai 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle,
 JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane,
 VIALA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS
 Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel,
 MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARTIN Kristel a été désignée pour
 remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°6**DELIBERATION N°13****DESIGNATION DES CORRESPONDANTS TEMPETE**

Le Conseil municipal est invité à désigner le représentant de la commune de Saint-Jean du Bruel dénommé « correspondant Tempête » qui sera un dispositif de communication entre la Mairie et la cellule de crise de ENEDIS.

Ce correspondant sera sensibilisé par ENEDIS au dispositif à mettre en œuvre en cas de tempête. Il participera également à l'élaboration des premiers diagnostics des réseaux de la commune.

Le correspondant tempête aura un rôle d'information auprès des populations, un rôle de communication en tenant informé le Maire et la population de l'avancée de potentiels travaux. Il aura également un rôle de liaison entre la Mairie et la base de travaux ENEDIS et d'accompagnement des équipes d'interventions afin d'accélérer les dépannages.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner Monsieur Alain DESAGA, Titulaire correspondant tempête ENEDIS et pour information le Maire est par défaut considéré comme suppléant du correspondant tempête.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

-DE DESIGNER Monsieur Alain DESAGA, Titulaire,

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

Le secrétaire de séance
 Kristel MARTIN

Le Maire
 Jean-Michel DAUMAS

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 07 MAI 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 07 MAI 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.